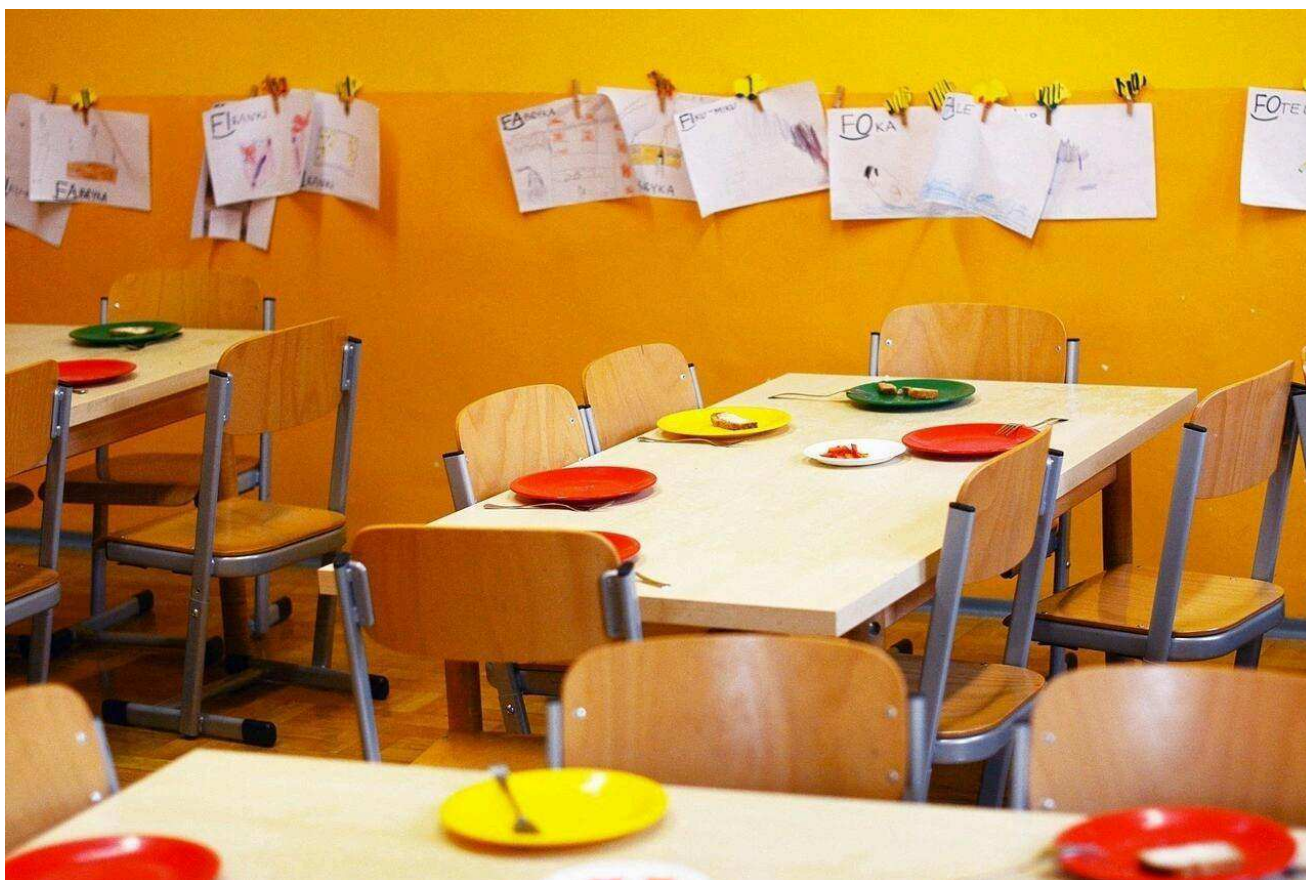


# Pourquoi manque-t-il des AESH le midi dans les écoles à Hérouville Saint-Clair ?

Lors du conseil municipal d'Hérouville Saint-Clair (Calvados) début novembre 2024, la question de la rémunération des AESH pendant la pause méridienne a été longuement discutée.



L'Etat ne finance pas les AESH sur la pause méridienne. Quelle solution pour la Ville ?

Qui doit prendre en charge la rémunération des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) mobilisés pendant la pause méridienne pour s'occuper des enfants à Hérouville Saint-Clair (Calvados)? Jusqu'à la loi du 27 mai 2024, c'était la municipalité qui s'en chargeait.

Mais depuis cette loi, « l'État est désormais compétent pour prendre en charge financièrement les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) qui interviennent pendant le temps de pause méridienne », selon le site Education.gouv.fr.

Seize enfants concernés à Hérouville Saint-Clair

Or, à Hérouville Saint-Clair comme dans les autres communes de France, depuis la rentrée scolaire de septembre, l'État ne prend plus en charge ce financement. Concrètement, à Hérouville, ce sont 16 enfants qui sont touchés par ce désengagement de l'État et qui n'ont plus d'accompagnant sur la pause midi.

Lors du conseil municipal du 4 novembre, cette problématique a longuement été discutée.

*On ne peut pas ne pas accueillir les élèves en situation de handicap, mais le personnel est en souffrance, les enseignants sont vent debout, car on ne sait pas ce qu'il va se passer. À la question : quand allez-vous financer ces heures, nous n'avons pas de réponse de la part de l'État. Caroline Boisset, adjointe en charge de l'éducation et de la petite enfance*

[Incendie dans un appartement à Hérouville : une femme légèrement blessée](#)

Attaquer l'État en justice ?

« Pourtant, il y a des municipalités comme celles de Flers par exemple qui s'engagent et continuent à prendre en charge cette rémunération et qui vont attaquer l'État », rétorque l'élue d'opposition Élise Cassetto-Gadrat. « Nous ne pouvons pas revenir sur les termes du marché public actuel. Dans le prochain, nous le pourrons, mais pas dans celui existant », explique l'adjointe à l'éducation. Quant au fait de porter plainte contre l'État, la municipalité ne semble pas vouloir aller dans cette direction.

*On pourrait avoir des vacations hors marché sur le temps du midi. Oui, ça aurait un coût pour la Ville, mais ça n'est pas aux familles de payer ce bras de fer. L'opposition, lors du conseil municipal du 4 novembre*

[Grève du jeudi 5 décembre : 3 000 manifestants dans les rues de Caen au cri de "Macron démission"](#)

Et dans ce bras de fer, la municipalité ne semble pas vouloir céder. « C'est une forme de bras de fer, mais nous avons le sentiment d'être punis pour être le bon élève. Le service aux familles en situation de handicap régresse et ça me fait beaucoup de peine de dire ça, car ce n'est pas de notre fait. C'est pour cela que nous nous battons », conclut Caroline Boisset.